



Préavis municipal n° 10/2015

Secteur Chapelle « Les Clous » - Conduite eau potable (EP) et collecteur eaux claires (EC)

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission de gestion et des finances s'est réunie le jeudi 28 mai en présence de MM Michel Rosset et Claude-Alain Cornu, municipaux.

Ensuite de son étude pour la réalisation de la conduite d'eau potable (EP) et le remplacement du collecteur des eaux claires (EC) au lieu-dit « Les Clous », la Municipalité a décidé de procéder aux travaux.

Ceux-ci s'inscrivent dans la réalisation et la rénovation de l'ensemble des infrastructures de la commune.

Le coût total devisé se monte à Fr. 226'000.00, basé sur soumissions rentrées.

Les subventions devraient se monter à Fr. 36'390.-, soit env. 28%, selon un courrier estimatif de l'ECA. Cependant, ce montant n'est pas garanti.

En effet, selon la pratique, les subventions seront définies une fois les travaux exécutés et contrôlés par l'ECA.

Nonobstant l'octroi de subventions (qui réduiraient le coût final), l'amortissement restera sur une période de 30 ans, ceci afin de respecter la stratégie définie pour ce type de réalisations.

La Commission relève enfin qu'un emprunt de Fr. 200'000.00 sera contracté auprès d'un établissement financier. Ceci, aux meilleures conditions du marché.

./.

Le rapport doit être remis impérativement au plus tard 48h avant le conseil



Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- d'autoriser la réalisation des travaux de construction de la conduite EP et du remplacement de la canalisation EC au lieu-dit « Les Clous » à Chapelle ;
- d'accorder un montant de Fr. 226'000.00 pour la réalisation de ceux-ci ;
- de financer ces travaux pour un montant de Fr. 26'000.00 par la trésorerie courante ;
- de financer le solde de cet investissement pour un montant de Fr. 200'000.00 par un emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du marché ;
- de procéder à un amortissement sur une période de 30 ans, à raison de Fr. 7'600.00 par an, la première fois lors de l'exercice 2016.

Montanaire, le 28 mai 2015

Corinne Favre

~~Thierry Gallandat~~

Jean-Maurice David

Jean-Luc Pidoux

Yann Chammartin (rapporteur)

Le rapport doit être remis impérativement au plus tard 48h avant le conseil